



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 15 décembre 2022

### Extrait du registre des délibérations

*Délibération n°271/2022*

#### **Subvention au bailleur CDC habitat Social pour l'opération Villa Félicité, Roquebrune Cap Martin**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

**BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI

**BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN

**LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI

**CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESCE

**CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI

**FONTAN :** M. Philippe OUDOT

**GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI

**MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé

**MOULINET :** M. Guy BONVALLET

**ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)

**SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé

**SAORGE :** Mme Brigitte BRESCE

**SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

**TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO

**LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

*Date d'affichage :*

**21 DEC. 2022**

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire*  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221215-271-2022-DE  
Date de transmission : 22/12/2022  
Date de réception en préfecture : 22/12/2022  
- 06500 MENTON

# Séance du 15 décembre 2022

## Délibération n°271/2022

**OBJET :** Subvention au bailleur CDC habitat Social pour l'opération Villa Félicité, Roquebrune Cap Martin

**RAPPORTEUR :** M. Patrick CESARI, Vice-Président

Le projet concerne l'achat en VEFA par le bailleur CDC habitat social de 39 logements locatifs sociaux en pleine propriété et 4 en usufruit locatif social pour une durée de 18 ans et leurs places de parking situés avenue Aristide Briand à Roquebrune Cap Martin. L'opération compte 130 logements.

La livraison est prévue pour novembre 2024.

Pour les 39 logements en pleine propriété :

La répartition des logements sociaux est la suivante : 26 PLUS (19T2 et 7T3) et 13 PLAI (10T2 et 3T3).

Le prix prévisionnel de la VEFA est estimé à 5 747 464€TTC.

CDC Habitat Social sollicite la CARF pour subventionner cette opération pour un montant de 145 700€.

Pour rappel, le calcul du montant de la subvention est le suivant :

Type	Subvention CARF	Nombre de logements du programme	TOTAL
Studio/T1	2.200€	0	-
T2	3.300€	29	95 700
T3	5.000€	10	50 000
T4	6.000€	0	-
		39	145 700

L'article 9 du règlement prévoit la réservation pour la CARF d'un logement par tranche de 25.000 € d'aide. Il y aura pour ce programme 6 logements réservés

Les participations des différents partenaires sont les suivantes :

Partenaires	Montant TTC €	Part en %
<b>CARF</b>	145 700	2.5
Etat	127 400	2.2
Action Logement	136 500	2.3
Fonds propres	1 012 993	17.6
Emprunt	4 324 871	75.4
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	5 747 464	100

Pour les 4 logements en usufruit locatif social :

La répartition des logements sociaux est la suivante : 4 PLUS (2T2 et 2T3)

Le prix prévisionnel de la VEFA est de 196 358 €TTC. La durée de l'ULS est de 18 ans.

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221215-271-2022-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

CDC Habitat Social sollicite la CARF pour subventionner cette opération pour un montant de 16 600€

Pour rappel, le calcul du montant de la subvention est le suivant :

Type	Subvention CARF	Nombre de logements du programme	TOTAL
Studio/T1	2.200€	0	-
T2	3.300€	2	6 600
T3	5.000€	2	10 000
T4	6.000€	0	-
		4	16 600

L'article 9 du règlement prévoit la réservation pour la CARF d'un logement par tranche de 25.000 € d'aide. 1 logement sera réservé à la CARF.

Les participations des différents partenaires sont les suivantes :

Partenaires	Montant TTC €	Part en %
<b>CARF</b>	16 600	8.5
Emprunt	179 758	91.5
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	196 358	100

Pour l'ensemble de l'opération, la subvention attribuée est de 162 300€ (145 700€ pour la pleine propriété et 16 600€ pour l'ULS)

Les droits réservataires seront accordés à la CARF pour 7 logements.

Vu l'avis du bureau communautaire du 2 décembre 2022,

*Je vous demande de bien vouloir,*

ATTRIBUER une subvention de 162 300€ au bailleur CDC Habitat social pour l'acquisition de 43 logements dans l'opération « Villa Félicité » située avenue Aristide Briand à Roquebrune Cap Martin

AUTORISER le Président à signer les conventions de réservation pour 7 logements

DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux BP 2023 et suivants

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

*Pour extrait conforme,*

Le Président,

Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221215-271-2022-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022